

Image not found or type unknown



## ma fille peut elle recuperer une partie du prix de la maison que

Par **nadine**, le **02/05/2011** à **15:49**

Bonjour,  
mon ami et pere de notre fille 9 ans sommes esepares depuis 7 ans,maintenant il veut vendre la maison dans laquelle nous vivons toutes les deux nou sn etions pas maries mais il a reconnu l enfant elle porte son nom,a telle le droit de recupere une partie du prix de la maison?sachant qu il et remarie et qu il a une autre fille merci de votre reponse

Par **amajuris**, le **02/05/2011** à **16:44**

bjr,  
qui est le propriétaire de la maison ? votre ami seul ou tous les deux ?  
cdt

Par **francis050350**, le **04/05/2011** à **10:09**

Bonjour ,  
Apparemment vous avez acheté la maison tous les 2 en indivision par moitié ?  
résultat chacun à droit a 50 % du prix et votre fille n'a rien à voir avec cela .  
Par contre s'il utilise les fonds assez rapidement pour acheter un bien immobilier ou investir dans un bien commun avec sa nouvelle épouse ou d'ans un bien propre de celle-ci , à son décès (à lui) votre fille viendra à sa succession sur une part de la reprise due à la succession

au regard dudit investissement.

Pour simplifier si vous vendez 300 000 € il aura 150 000 €. S'il les investit et ne les croque pas , votre fille pourra réclamer sa part dans ces 150 000 € en concurrence avec sa demi soeur et la nouvelle épouse ,.....à terme..

Donc surveillez si possible le devenir des fonds .